



Annexe 2

Mandat de prélèvement SEPA (SEPA direct Debit)

Informations facultatives :

Les données Tiers débiteurs et Tiers créancier sont des données facultatives :

- Tiers débiteur à compléter pour indiquer le débiteur final s'il est différent du titulaire du compte à prélever
- Tiers créancier à compléter pour indiquer le créancier d'origine s'il est différent du créancier qui génère le prélèvement (qui agit pour compte de...)

Mandat de prélèvement SEPA  <small>Singlé Euro Payments Area Banque unique de paiement en euros</small>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) <u>Nom du Créancier</u>		
	à envoyer des instructions à votre banque pour débitez votre compte, et (B) votre banque à débitez votre compte conformément aux instructions de <u>Nom du Créancier</u>		
	Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		
	Référence unique du mandat : <u>A compléter par l'AFNIC</u>		
Débiteur :		Créancier :	
Votre Nom		Nom	AFNIC
Votre Adresse		Adresse	Immeuble Le Stephenson
			1 rue Stephenson
Code postal	Ville	Code postal	78180 Ville MONTIGNY LE BRETONNEUX
Pays		Pays	FRANCE
IBAN	<input type="text"/>		
BIC	<input type="text"/>	Paiement : <input type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel	
Tiers débiteur		Tiers créancier	
A :		Le :	
<div style="border: 1px solid orange; height: 40px; width: 100%;"></div>		Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Veillez compléter tous les champs du mandat.			
<small>Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</small>			